

## Les effets de la crise du Coronavirus sur le secteur de la formation continue et les revendications de la FSEA

26.3.2020

### 1. Situation initiale et définition du problème

Le coronavirus affecte fortement la formation continue en Suisse. Tout enseignement en présentiel est interdit. Cette situation plonge dans une crise grave les grandes et petites institutions de formation continue, les formateurs et formatrices et tous les acteurs du domaine.

Afin d'amortir les conséquences économiques de cette crise, le Conseil fédéral a adopté le 20 mars 2020 un paquet de mesures d'aides, qui a été confirmé le 25 mars. Ces mesures permettront d'améliorer l'offre de liquidités et le chômage partiel. En outre, une aide directe aux travailleurs indépendants sera introduite. Ce paquet d'aides sera également mis à disposition du secteur de la formation continue, en plusieurs étapes, pour surmonter la crise.

Cependant, en raison des structures spéciales du secteur de la formation continue, avec 80 % de prestataires privés (dont 50 % sont à leur tour des micros et petits prestataires), **il est urgent de prendre des mesures supplémentaires**. Les mesures adoptées par le Conseil fédéral ne suffiront pas à assurer la survie économique d'un grand nombre de prestataires de formation continue et d'indépendants :

- **Des faillites malgré le chômage partiel.** L'interdiction de rassemblements entraînera des pertes de revenus pouvant aller jusqu'à 100 %. Dans l'ensemble, le secteur devrait subir une baisse de revenus de plus d'un milliard de francs. En même temps, on constate une augmentation significative des coûts administratifs liés aux changements d'organisation, de programmes et à la communication avec les clients. En outre, des frais fixes (loyer, infrastructure, technologie, etc.) continuent à être d'actualité. L'indemnisation du chômage partiel ne peut couvrir qu'une partie des coûts salariaux pour le travail de formation qui n'a pas lieu. Dans l'ensemble, la situation conduit à des déficits qui ne sont pas viables pour de nombreux prestataires et indépendants.
- **Même la mise à disposition de liquidité ne résout pas le problème pour de nombreux prestataires.** Un accès simplifié au crédit peut garantir la liquidité nécessaire pour couvrir les frais encourus. Pour de nombreux prestataires, cependant, la souscription d'un prêt n'est pas une option, car ils ne seront pas en mesure de rembourser les dettes en raison des faibles marges inhérentes au marché et à des fonds propres insuffisants. Cela s'applique en particulier aux prestataires de cours dans le cadre des structures de soutien du secteur public (mesures relatives au marché du travail, aide à l'intégration, etc.). Ils ne peuvent facturer aux autorités que les coûts facturables et n'ont aucune réserve.

Au vu des nombreuses informations qui nous sont rapportées, il faut en déduire que la crise dans le secteur de la formation continue se poursuivra même après la levée des restrictions.

On peut également s'attendre à une baisse significative de la demande de formation continue, après la fin de l'interdiction de rassemblement. La mise en œuvre de mesures d'économie par les entreprises à l'issue de la crise en est une des raisons. Les investissements dans la formation continue qui ne sont pas nécessaires de toute urgence seront soit annulés, soit reportés à plus tard. En raison des incertitudes et des risques liés à la pandémie, les particuliers s'abstiendront également actuellement de planifier une formation continue.

**La branche est actuellement obligée de se numériser très rapidement.** Toutefois, le passage à des formes d'apprentissage numériques est coûteux pour les prestataires qui, jusqu'à présent, ont principalement eu recours à des formes d'apprentissage traditionnelles : des investissements sont nécessaires dans la technologie, dans la formation des formateurs et dans de nouveaux processus. Même si le passage au numérique est nécessaire et représente une opportunité, de nombreux prestataires dans la situation actuelle n'ont tout simplement pas la capacité financière de réaliser ces investissements.

## 2. Les revendications de la FSEA

En raison des problèmes décrits ci-dessus, la survie économique de nombreux prestataires de formation continue et d'indépendants n'est pas assurée, malgré les mesures prises par le Conseil fédéral jusqu'à présent. Cela conduit d'une part à la disparition d'institutions fragilisées, et d'autre part à une perte de compétences. Toutefois, la Confédération convient que la formation continue joue un rôle central dans le développement économique et social de la Suisse. Si le secteur de la formation continue subit un affaiblissement structurel massif, il ne pourra pas assumer ce rôle, même en phase de récession. C'est la raison pour laquelle nous demandons :

1. **Une aide d'urgence.** Pour les prestataires privés de formation continue et les indépendants qui se trouvent dans une situation de menace existentielle en raison de la crise du Coronavirus, une aide immédiate sous forme d'indemnisation pour perte de gains devrait être proposée conformément à la solution optée pour le domaine de la culture. Celles-ci couvrent au maximum 80 % de la perte de gains causée par la crise.
2. **L'indemnisation intégrale des cours garantie par les pouvoirs publics.** Les cantons et villes compenseront intégralement les cours de formation continue convenus avant le 13 mars 2020, pour la période d'interdiction de rassemblement, garantis dans le cadre des mesures du marché du travail, de la promotion de l'intégration ou d'autres instances de formation. Dans la mesure du possible, les prestataires fourniront leurs offres sous forme numérique.
3. **Un programme de soutien.** Afin d'encourager la demande de formation continue dans la période suivant la crise, la Confédération planifiera et mettra en œuvre un programme de promotion axé sur la demande, auquel participeront les cantons, les partenaires sociaux et les organisations de formation continue.
4. **Un fonds de numérisation.** Un fonds de soutien sera mis en place pour les prestataires de formation continue, afin de leur fournir une aide financière dans le cadre de la transition vers les formats numériques. Dans le cadre dudit programme, un maximum de 80% des coûts d'investissement seront financés.